MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

N° 1742376429 /MFP/DGFP/DC/sa

ABIDJAN , LE 24 AVR 2023

REF. SIGFAE: FC-23-A/74447

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNIQUE :

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2023, **SUR ETUDE DE DOSSIERS,** UN **CONCOURS DE RECRUTEMENT EXCEPTIONNEL D'INTEGRATION** DES AGENTS CONTRACTUELS A LA FONCTION PUBLIQUE, POUR **200 POSTES BUDGETAIRES**.

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES AGENTS CONTRACTUELS DE NATIONALITE IVOIRIENNE EXERCANT AU **MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE.**

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **DIX-HUIT(18) ANS** AU MOINS ET DE **CINQUANTE-SEPT(57)** AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2022.**

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, **www.fonctionpublique.gouv.ci,** DU **LUNDI 24 AVRIL 2023** AU **VENDREDI 9 JUIN 2023.**

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LES PIECES ORIGINALES SUIVANTES DUMENT SCANNEES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:

-LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU L'ATTESTATION D'IDENTITE OU LA PREMIERE PAGE DU PASSEPORT, EN COURS DE VALIDITE ;
-L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE OU LE JUGEMENT SUPPLETIF AYANT **AU PLUS UN (01) AN** A LA DATE D'OUVERTURE DES CONCOURS ;
-LES DIPLOMES OBTENUS.
-UNE ATTESTATION DE TRAVAIL DELIVREE PAR LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS PAYABLES EN LIGNE SONT FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS (23.500) F CFA.**

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) ET LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON ENGAGEMENT À LA FONCTION PUBLIQUE, AU COUT DE **DEUX MILLE (2.000) F CFA** CHACUNE, SE FERONT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS

LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOUSSOUKRO.**

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE **www.fonctionpublique.gouv.ci.**

Références:

1- article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique;

2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'administration de l'Etat et dans les Etablisssements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par les décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016 et n°2020-532 du 24 juin 2020;

3- décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrolement à la Couverture Maladie Universelle.

Anne Désirée OULOTO